

Ausbildungsdelegation I+D | Délégation à la formation I+D

Rapport d'activités 2015

Procédure de qualification 2015

A l'occasion des fêtes de fin d'apprentissage à Saint-Gall et Lausanne, la présidente de l'AAS et le président de BIS ont eu le plaisir de féliciter 76 nouveaux collègues qui ont obtenu leur certificat fédéral de capacité d'agent ou agente en information documentaire (AID). Ce sont ainsi 58 femmes et 18 hommes qui ont achevé leur formation et qui se répartissent comme suit dans les différentes régions scolaires : Genève 11, Lausanne 24, Berne 21, Zurich 20. Quatre ont passé leur examen pratique dans un centre de documentation, 4 dans des archives et 68 dans une bibliothèque. Trois personnes en formation n'ont pas réussi l'examen final. Neuf personnes en formation des régions scolaires de Berne et de Zurich ont obtenu une maturité professionnelle (MP 1) parallèlement à leur formation d'AID. En Suisse romande, il est uniquement possible d'accéder à la MP 2 à la suite de l'apprentissage.

Nous tenons à adresser une nouvelle fois nos plus vifs remerciements à la Bibliothèques cantonale de Saint-Gall Vadiana et à la Bibliothèque de la Ville qui ont organisé la fête de fin d'apprentissage pour les AID de Suisse alémanique. En Suisse romande, la fête de fin d'apprentissage s'est déroulée à Yverdon et a été organisée par l'AAID que nous remercions très cordialement. Ces deux manifestations ont bénéficié d'une contribution organisationnelle et financière de la Délégation à la formation.

Plan de formation 2015

Le début de l'année d'apprentissage 2015 marque l'entrée en vigueur du nouveau plan de formation qui constitue la base de la formation des AID. Tous les documents, annexes et directives ont pu être élaborés dans les délais, puis traduits dans les trois langues officielles. Après un travail de préparation très intense, la mise en œuvre du nouveau plan de formation s'est déroulée sans problème. Il a par ailleurs été possible d'élaborer, en collaboration avec les régions et organisations CIE, un programme national des matières pour les cours interentreprises. Fruit d'un compromis entre les sites qui accueillent des CIE et les régions linguistiques, ce programme devrait en particulier indiquer aux formatrices et aux formateurs quels sont les contenus enseignés dans quels CIE et dans quelle mesure ces contenus sont intégrés dans une coopération associant entreprise, école professionnelle et CIE.

Formation initiale au Tessin

Après une interruption de plus de 10 ans de l'offre de formation en information documentaire, 9 personnes ont commencé en 2015 leur formation d'AID au Tessin. Les entreprises formatrices sont les sites de Bellinzone, Locarno, Lugano et Mendrisio de la Bibliothèque cantonale, les centres de documentation de la RSI et du CERDD, le Liceo cantonale de Bellinzona, la SUPSI et la Haute école d'architecture de Mendrisio. Les cours interentreprises sont administrés par Berne et organisés en étroite relation avec les responsables du Tessin ; il a été possible d'engager les enseignants requis à l'école professionnelle. Il est prévu de réaliser ce cursus de formation AID tous les trois ans.

Outils didactiques et documentation de formation

La Délégation à la formation I+D a étudié en 2015 une offre de time2learn pour la documentation de formation. Au vu des coûts d'acquisition et d'exploitation élevés que les entreprises formatrices auraient dû assumer et du fait qu'il s'agissait d'une solution *standalone*, la Délégation à la formation I+D a choisi de chercher une autre solution. Elle l'a trouvée auprès de la HTW Coire qui propose une documentation de formation sur Moodle mieux adaptée aux besoins de la formation d'AID et qui peut être exploitée à un coût nettement inférieur. Une phase pilote prévue pour 2016 permettra de tester cette documentation. L'élément déterminant qui a fait pencher la balance en faveur de la solution proposée par la HTW Coire est la possibilité de combiner cette documentation de formation avec un outil didactique futur qui pourrait aussi être développé sous la responsabilité de la HTW Coire. L'insertion d'un chapitre d'essai consacré au nouveau chapitre figurant dans le plan de formation 2015 et intitulé « Techniques d'information et de reproduction » doit permettre de mettre en évidence les potentiels d'un outil didactique interactif. Notre ambition est de préparer pour le corps enseignant des écoles professionnelles une base des matières à enseigner à l'aide de cet outil didactique et de le mettre à leur disposition sous forme numérique. La décision de principe pour ou contre le recours à un cyberoutil didactique sera prise après la phase d'essai. Pour le moment, la Délégation à la formation a décidé de ne pas poursuivre l'examen de l'offre proposée en 2014 par l'éditeur HEP.

Art. 32 Ordonnance sur la formation professionnelle

En vertu de l'art. 32 de l'ordonnance sur la formation professionnelle, il est désormais possible aux adultes d'être admis à la procédure de qualification également dans le domaine I+D, les conditions étant réglées dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale AID. Dans les quatre régions scolaires, un petit nombre d'adultes ont jusqu'ici obtenu régulièrement leur CFC en suivant cette voie. A l'initiative de l'école professionnelle GIBB, un cours séparé sera proposé à Berne en 2016 et permettra aux adultes ayant l'expérience professionnelle requise d'arriver au CFC en trois semestres. La Délégation à la formation soutient également des efforts dans ce sens en Suisse romande. La formation de rattrapage devrait également être proposée dans le cadre de cours séparés, spécialement adaptés notamment aux adultes ayant suivi un cours de base CLP.

Mobilité

La Délégation à la formation épaulé les AID qui viennent d'obtenir leur diplôme dans la recherche de financement de places de stage à l'étranger via le programme de mobilité Leonardo da Vinci. Dans le cadre d'un projet pilote, deux AID ont pu effectuer un stage de trois mois dans des bibliothèques à Oxford. Les expériences positives faites à ce jour ont amené la Délégation à la formation à développer encore son soutien et à continuer de le proposer dans les années à venir. Britta Biedermann, bibliothécaire auprès de l'Université de Zurich, s'est mise à notre disposition comme organisatrice et interlocutrice pour ces stages, et nous lui en sommes très reconnaissants.

Analyse du champ professionnel et des besoins I+D

A la faveur d'une analyse du champ professionnel et des besoins, la Délégation à la formation entend vérifier s'il convient de développer dans le domaine de l'information documentaire une formation professionnelle supérieure vouée à compléter la formation initiale. Afin de disposer d'une base solide pour discuter cette question, une étude du champ professionnel et des besoins a été réalisée avec des représentantes et représentants des bibliothèques, des archives et des centres de documentation. Engagés en août 2015, les travaux ont été menés avec un groupe de projet et un accompagnement professionnel pédagogique et didactique. Les résultats de cette analyse devraient être disponibles au courant de l'été 2016.

Secrétariat

Comme il le fait depuis de nombreuses années, le secrétariat a effectué son travail en 2015 avec toute la fiabilité, le soin et la clairvoyance que nous lui connaissons, et sur une base financière saine. La Délégation à la formation, de même que les formateurs et formatrices, les responsables des CIE ainsi que le corps enseignant des écoles professionnelles et les associations BIS et AAS peuvent compter sur l'excellent travail du secrétariat dans la défense de leurs intérêts. Ils lui adressent pour cela leurs plus vifs remerciements.

Composition de la Délégation à la formation

En 2015, la Délégation à la formation était composée de Daniel Kress et Olivier Debenath (AAS), Matthias Schmid et Herbert Staub (BIS), Andrea Betschart (spécialiste) et Sven Sievi (directeur). Susanne Zingg a assumé les tâches administratives au sein du secrétariat. Pendant un an, un membre de l'association profunda-suisse qui a déposé une demande d'adhésion participe en qualité d'invité aux séances de la Délégation à la formation. Celle-ci décidera ensuite de la suite à donner à cette demande d'adhésion.

mars 2016

Herbert Staub

Président de la Délégation à la formation I+D